

Secrétariat Uniterre

Av. du Grammont 9
1007 Lausanne
Tél : 021 601 74 67
Fax : 021 617 51 75
info@uniterre.ch
www.uniterre.ch

Office fédéral de l'agriculture
Monsieur Manfred Botsch, directeur
Mattenhofstrasse 5

3003 Berne

Lausanne, le 20 mars 2008

Concerne : flexibilisation des droits de douane prélevés sur les céréales panifiables et sur les céréales transformées, destinées à l'alimentation humaine

Monsieur le Directeur,

Bien que n'ayant pas été directement consulté sur l'objet cité en marge, Uniterre souhaite s'exprimer sur un dossier qu'il juge important.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'Uniterre, au nom du principe de la souveraineté alimentaire, **a toujours défendu le droit de se protéger des importations à trop bas prix.**

De plus, Uniterre soutient depuis longtemps la nécessité de mieux organiser les filières et de renforcer la position des producteurs dans un marché asymétrique tel que nous le vivons aujourd'hui.

Pour ces deux raisons, Uniterre exprime son désaccord sur le fait que :

- L'OFAG n'ait pas tenu compte d'un projet proposé par une interprofession qui a réussi à trouver un compromis. Et cela est dommageable.
- L'OFAG propose un projet qui plafonne les taxes à la frontière ; ce n'est pas acceptable, cela va à l'encontre du principe de souveraineté alimentaire.

Plus généralement, Uniterre n'admet pas que nous continuons à subir un système où 10% dictent la loi à 90%. En effet, nous sommes empêtrés dans un système complètement aberrant : les paysans suisses produisent en moyenne 90% de la demande indigène en céréales panifiables. Seuls 10% sont donc importés. Ces 10% sont directement influencés par le prix mondial des céréales qui correspond à la valeur que l'on veut bien donner à des surplus (10% de la production mondiale) bradés sur les marchés internationaux. Le prix indicatif (indigène) a toujours été fixé en fonction du prix dédouané des 10% importés... Le prix indigène était en général inférieur, dans le meilleur des cas égal, au prix dédouané. Un comble que 10% d'un produit dictent la valeur des 90% restant! C'est à ce mécanisme pervers qu'il faut mettre fin; et le plus vite possible. **Pour assurer un avenir à ces filières, des**

conditions cadres doivent être mises en place pour donner les moyens à l'interprofession de fixer un prix indigène qui couvre les coûts de production locaux et qui corresponde aux réalités économiques que nous vivons. Pour le 10% restant qui serait importé, nous pourrions alors nous satisfaire du système de fixation des prix proposé par Swissgranum et nous rejetons celui de l'Office fédéral de l'agriculture.

Uniterre s'engagera encore plus à l'avenir pour faire rectifier ce système que les producteurs ne peuvent cautionner plus longtemps.

En vous remerciant de prendre en compte nos remarques, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur, nos meilleures salutations.

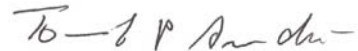
Pour Uniterre,

Valentina Hemmeler Maïga



Permanente syndicale

Pierre-André Tombez



Président